

Fédération Syndicale Unitaire de la Drôme

DISCRÉDIT ET REJET

Depuis la rentrée de septembre, le gouvernement accumule les nouveaux coups contre les salariés du Public et du Privé. Le manque de lisibilité et d'objectifs perce derrière le voile d'autosatisfaction ou de pseudo humilité de la Macronie.

Dans l'Education Nationale, le mantra de la "rentrée réussie" a été constamment démenti par la **gestion calamiteuse de la crise** et par la fatigue croissante des personnels confrontés à un **protocole insuffisamment pensé et concerté**, à des **revirements constants et inopinés**, responsables de l'épuisement physique et moral, notamment des directions d'école, des agents territoriaux, et des enseignant-es devant pallier la **lourdeur des effectifs et l'absence de remplacements**.

Pour faire bonne mesure, en pleine crise déclenchée par **l'assassinat de Samuel Paty**, le Ministre, tout autant disqualifié que sa politique, n'a rien



Mobilisation contre la loi « sécurité globale » le 28 novembre à Valence

trouvé de mieux que de revenir sur ses engagements et au dernier moment de **saboter l'hommage national à notre collègue**. Parfois même, le débat a frôlé l'ignominie quand certains ont commencé à vouloir poser des limites à la liberté d'expression. A ces dérapages, **la profession tout entière a su opposer une dignité et un attachement ferme à ses principes**, bien visibles lors de l'hommage organisé à Valence par la FSU.

Au demeurant, **personne n'est dupe** de l'hypocrisie gouvernementale qui a vite oublié "les héros de la République", comme l'ont été les soignants, les caissières et les livreurs. En outre, dans un contexte de chômage croissant, **les laissés-pour-compte de la crise sont légions, particulièrement les précaires et les jeunes**. Leur situation s'avère dramatique et désespérante, d'autant que **le pouvoir n'a pas renoncé à la répression, notamment dans les quartiers populaires** vite accusés d'irresponsabilité et de non-respect des règles de confinement ou couvre-feu.

Dans ce climat délétère, le Ministre de l'Intérieur, que la dignité n'étouffe pas, a ajouté à ses provocations et forfanteries **le projet de loi liberticide de Sécurité**

globale. Si l'attention s'est focalisée sur l'article 24 et **ses conséquences sur la liberté d'expression**, le texte tout entier dessine **une société du Tout sécuritaire** qui menace nos libertés fondamentales. Forte de ses valeurs, **la FSU Drôme n'a pas hésité à appeler à la mobilisation** en novembre et décembre, à Valence comme à Montélimar, avec des dizaines d'autres organisations **pour exiger le**

retrait de ce texte scélérat. **Il nous faut généraliser cette dynamique d'action unitaire**, à commencer par **l'Education** où le virus du mépris conti-

inue à se répandre : non content de nier la réalité difficile du terrain, non content de chercher à diviser personnels des lycées d'un côté et ceux des collèges et des écoles de l'autre, le Ministre orchestre une campagne d'opinion pitoyable pour masquer **l'iniquité et l'indigence des mesurette du Grenelle des salaires**, pour camoufler la dénaturation de nos métiers derrière les interventions d'experts dignes du Café du Commerce. Dans le même temps, son FabLab ministériel poursuit cyniquement son travail de sape : **délabellisation des REP, ouverture des vannes de la précarité par le recrutement de milliers de contractuels, nombre de places aux concours en chute libre, budget 2021 en berne, évaluations et mise en concurrence, généralisation de programmes et de calendriers d'examens inadaptés**. Le tout sur fond de pénurie de moyens, comme l'ont montré la grève du 10 novembre et celle des AED le 1^{er} décembre.

Face à la surdité idéologique du Ministre, la FSU a pris ses responsabilités et, dans le cadre le plus unitaire possible, appelle à la grève le 26 janvier.

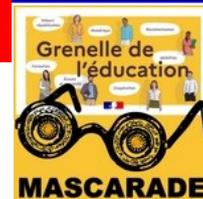
Jean Louis MOLLARD
Secrétaire départemental FSU26

La FSU quitte le Grenelle de l'Education

La participation de la FSU aux ateliers de Grenelle se solde par le constat de l'impossibilité de faire avancer des propositions du fait même du dispositif choisi : il n'était pas question d'une concertation, mais bien d'une opération de communication sur des visions déjà arrêtées et peu ouvertes au dialogue. La parole des personnels au travers de celle de leurs représentants syndicaux est peu écoutée, submergée par celles « d'experts » soigneusement choisis par le ministère, dont certains n'ont pour seule expérience de l'école que de l'avoir fréquentée durant leur jeunesse, assurés pourtant de déterminer les solutions malgré leur méconnaissance évidente du système scolaire et de ses réalités.

Dans une période où la confiance des enseignant·es à l'égard du ministère est largement éprouvée, le Grenelle de l'éducation continue à creuser l'écart entre les intentions ministérielles et les attentes réelles des personnels, tant sur le plan du métier que sur celui des rémunérations.

C'est pourquoi la FSU et ses syndicats nationaux ont décidé de quitter ces discussions.



Revalorisation ?

Le Ministre de l'EN a annoncé le 16 novembre des mesures de revalorisation salariale des enseignant·es pour 2021.

Pour la FSU, la revalorisation des rémunérations doit d'abord se faire par l'indiciaire et les indemnités se limiter à l'exercice de sujétions particulières. Avec ses annonces, le ministère s'inscrit dans une tout autre logique, privilégiant la revalorisation sous forme de primes à la pérennité non assurée et limitée à certains personnels.

Une prime d'équipement de 150 euros nets annuels est créée. Avec un montant si faible au regard des coûts importants d'équipement et de connexion informatiques, cette prime **ne peut être qu'un premier pas.** La FSU

acte positivement son versement indépendamment de l'avancée dans la carrière et aux psychologues de l'Éducation Nationale, mais dénonce l'exclusion de son bénéfice de nombreux personnels, à commencer par les CPE ou encore les professeurs documentalistes, elle continuera à intervenir en faveur de ces personnels.

Une prime dite « d'attractivité », d'une centaine d'euros au tout début de la carrière et dégressive jusqu'à une trentaine d'euros aux personnels d'enseignement, d'éducation, d'orientation et de psychologie ayant 15 ans de carrière est créée. Pour les contractuel·les en début de carrière, la prime serait de 54 euros mensuels. Les stagiaires seraient exclus du bénéfice de cette prime alors qu'ils en ont le plus besoin. Si des mesures d'urgence ciblées sur le début de la carrière sont nécessaires, pour la FSU

elles devraient être d'une tout autre ampleur. La FSU demande également des mesures immédiates et de plus long terme pour les collègues en milieu et en fin de carrière. De ce point de vue, **la seule annonce du Ministre d'augmenter un peu les ratios de promotions à la hors classe est très insuffisante**, car il faudrait aussi permettre une fin de carrière de tou·te·s au dernier grade de leur corps et aménager les fins de carrière en rétablissant la cessation progressive d'activité.

La FSU a aussi dénoncé **l'absence de certitude sur une loi de programmation** sur la pérennité et l'amplification des mesures prises en 2021 afin de répondre au déclassement salarial.

Enfin, la FSU demande que le processus de revalorisation intègre **la question de l'égalité professionnelle femmes-hommes**, les inégalités de carrière et de salaire continuant d'exister. À ce jour, non seulement la loi de programmation n'est pas actée, mais de plus, **la question de contreparties exigées en échange d'éventuelles revalorisations à partir de 2022 plane toujours** sur les discussions. À l'inverse d'une revalorisation liée à des missions supplémentaires, **la FSU exige une revalorisation de l'ensemble des personnels, des créations de postes, et un allègement de la charge de travail.**

En même temps qu'elle quitte le Grenelle, **la FSU appelle l'ensemble des professions de l'Éducation à être massivement en grève le 26 janvier 2021 afin d'obtenir une réelle revalorisation de nos salaires et carrières.**



Rien pour les AESH

Le « Grenelle » de l'éducation s'est terminé et si de petites mesures salariales pour les débuts de carrière et une maigre prime d'équipement ont été annoncées, **toujours rien de prévu pour les AESH.** L'ensemble des fédérations syndicales de l'Éducation indiquent, dans un courrier commun au ministre, **qu'alors même que le handicap est « une priorité du quinquennat »**, ces personnels pourtant « acteurs primordiaux de l'école inclusive » **ne voient toujours rien venir.** Ce métier « très majoritairement exercé par des femmes » rappellent les signataires, exige « **des mesures salariales urgentes** » et une véritable « **reconnaissance statutaire** ».





Grève unitaire mardi 26 janvier

Mobilisons-nous pour nos salaires, pour nos conditions de travail, pour les postes : exigeons la revalorisation et un autre budget pour l'Education !

Tout nous conduit à l'exigence de plus d'éducation pour tous les jeunes dans un contexte où les inégalités continuent à se creuser et où les réformes menées par le ministre les aggravent. Or, le Parlement a adopté un budget qui est loin de traduire l'ambition éducative dont notre pays a besoin. En effet, il ne prend pas la mesure de l'augmentation des effectifs, de la situation sanitaire et de l'état de fatigue des personnels, épuisés par des années de dégradation des conditions de travail.

Il faut en urgence engager les recrutements nécessaires, notamment en recourant aux listes complémentaires.

Dans le budget 2021, la nécessaire revalorisation des personnels ne trouve qu'une traduction minimale avec 400 millions d'euros prévus. De fait l'essentiel des mesures proposées ne concerneront qu'une **minorité de personnels**. Les AED et les AESH en particulier ne se voient rien proposer.

Le Grenelle du ministre est inacceptable, d'autant plus qu'il vise à **modifier en profondeur le fonctionnement de l'école, les missions et les statuts des enseignant·es**.

Les organisations exigent un budget qui renonce aux suppressions d'emplois et engage un rattrapage des pertes salariales subies, grâce à un plan pluriannuel de revalorisation et de création de postes pour répondre à tous les besoins.

Les organisations appellent les personnels à préparer une **grève le mardi 26 janvier pour exiger des créations de postes, une autre politique éducative, le dégel de la valeur du point d'indice couplé à des mesures significatives de revalorisation des salaires et des carrières dans l'éducation**.

Situation sanitaire : communiqué

FSU, UNSA Education, SGEN-CFDT, CGT Educ'action, SNALC, SUD Éducation, SNCL-FAEN

Au vu de la situation sanitaire et des tensions qu'elle fait peser sur le système éducatif, **nos organisations demandent** :

- **la mise en œuvre du cadre national relatif au plan de continuité pédagogique** et l'élargissement aux collèges et aux écoles des possibilités aujourd'hui offertes en lycée en termes d'organisation pédagogique ;
- **un soutien sans faille de l'administration envers l'ensemble des personnels** afin de leur apporter de l'assistance quand ils en ont besoin, et surtout d'éviter de leur compliquer la tâche par des contrôles tatillons, notamment sur les fonctionnements pédagogiques retenus ;
- **le recrutement de personnels** (remplaçants, assistants d'éducation) afin non seulement d'améliorer les conditions d'exercices actuelles, mais également d'anticiper sur les scénarios futurs ;
- **l'arrêt de toute communication par le ministère de chiffres** dont la fiabilité est remise en cause par les méthodes de collecte, chiffres qui pourraient conduire à sous-estimer la propagation du virus au sein des écoles, collèges et lycées et, en cela, mettre en danger la santé des personnels et des usagers.

Retrait des masques DIM

Le 20 octobre 2020, le **Ministère répond à la demande de la FSU Nationale et annonce le retrait des masques DIM** et la distribution de masques chirurgicaux pour les personnes vulnérables et sans traitement biocide pour les autres personnels.

INSUFFISANT
INADAPTÉ



POTENTIELLEMENT
TOXIQUE

4 Politique éducative : indigne et destructrice

Hommage saboté à Samuel PATY



L'ensemble des organisations syndicales de l'éducation avait demandé la banalisation de la matinée du lundi de la rentrée des vacances d'automne afin d'échanger en équipe et **préparer ensemble l'hommage à notre collègue Samuel Paty**. Le ministère avait concédé après de longues discussions une rentrée des élèves décalée à 10h. **Les directrices et directeurs des écoles, les chefs d'établissement, bien souvent en concertation avec les équipes**, avaient organisé la reprise de la classe en lien avec les collectivités locales.

Et juste avant le dernier week-end de vacances, **le ministre annule ce temps d'échange entre enseignant·es et met à mal les organisations trouvées**. De manière quasi subliminale il revient également sur les modalités de l'hommage ; il reste seulement une minute de silence, pas nécessairement préparée avec les élèves et à mettre en œuvre seul·e dans sa classe. **Cette décision est indigne**.

La solution à l'impératif de sécurité publique invoqué du fait de la menace terroriste était pourtant simple : **il aurait suffi de décaler la rentrée du lundi au mardi** ce qui répondait également à l'exigence de préparation de la rentrée avec un nouveau protocole sanitaire.

Ce mépris des personnels et cette décision autoritaire a désorganisé encore davantage l'école alors qu'il aurait fallu au contraire de la sérénité et s'appuyer sur les personnels qui la tiennent à bouts de bras depuis mars dernier.

Formation des profs : vives inquiétudes



Alors qu'il est question de former l'enseignant du XXI^e siècle, la note de service "alternance MEEF" entérine **l'utilisation des étudiant·es comme moyens d'enseignement en responsabilité**. Sans formation et avant concours, ils seront placés en situation de grande précarité et devront assurer, seuls, la responsabilité de classe. Cette vision de la formation n'est pas à la hauteur de l'enjeu. La rémunération de **660 euros net mensuels pour ces étudiants contractuels**, la prime de 600 euros annuels pour les tuteurs qui les accompagneront sont indignes et témoignent d'un **mépris de l'employeur pour ses personnels**.

La version actuelle des projets sur la formation initiale des stagiaires marque une dégradation supplémentaire de l'entrée dans le métier. En effet, ils prévoient, pour l'année de stage, **d'affecter à temps plein des lauréat·es des concours sans formation suffisante**, y compris ceux qui n'auront aucune expérience de classe. Pour les autres lauréat·es, titulaires d'un master autre que le MEEF, dispensés de master ou en reconversion, le ministère prévoit une alternance à mi-temps de classe avec une formation essentiellement "transversale".

La FSU dénonce des projets qui n'amélioreront ni la qualité de la formation, ni l'attractivité des métiers. Les organisations syndicales doivent être entendues dans leurs propositions, formulées à partir de leur réelle connaissance du terrain, de la formation et des métiers de l'éducation. **Plus que jamais, la formation initiale des enseignant·es est un enjeu fondamental pour l'école de demain. Le Ministère ne peut la sacrifier !**

La fin des REP ?

Le 19 novembre dernier, le ministère a annoncé le lancement **d'une expérimentation sur l'évolution des REP** à la rentrée 2020-2021. Loin d'être à la hauteur des attentes, **ces annonces inquiètent et sonnent le glas de 40 ans de politique nationale d'éducation prioritaire**.

Dans la droite ligne du rapport Azéma Mathiot, la rue de Grenelle expérimente **un nouveau pilotage des établissements classés REP** dans trois académies : Lille, Marseille et Nantes. **La carte des REP sera remplacée par des « contrats d'accompagnement locaux », d'une durée de 3 ans**, conclus au sein de chaque unité éducative (école, collège, lycée professionnel, général et technologique voire même des établissement privé). **Une allocation progressive de moyens** sera définie en fonction de critères nationaux (indice de position sociale et indicateurs économiques) et de « critères locaux d'accompagnement ». Parallèlement, **le label REP+ perdurera et les cités éducatives devraient se développer**. Dans le cadre du dispositif d'aide aux devoirs seront aussi créés des « bureaux d'aide rapide » conçus pour permettre **une aide aux devoirs à distance**.

Une rupture annoncée

Ces annonces remettent en cause la politique nationale priorisant les ghettos urbains. Sous couvert de prendre en compte « les écoles orphelines » et certains lycées, **l'organisation en réseaux disparaîtrait au profit de contractualisations locales**. Il s'agit là d'une rupture totale qui risque de **mettre en concurrence les différents territoires au détriment de ceux fortement touchés par les inégalités**. Sans compter que l'attribution de moyens de manière « progressive » sera conditionnée à des engagements de résultats. Une conception de l'éducation prioritaire qui renvoie à un **pilotage par les évaluations et fait craindre un renforcement du contrôle des pratiques enseignantes**.

La FSU n'a pas attendu cet énième mauvais coup les bras croisés et construit avec la profession les **Etats Généraux de l'Éducation prioritaire**, dans les départements (Drôme : reporté à 2021, Covid oblige), les académies (8 décembre en visio-conférence pour Grenoble), puis nationalement à **Paris le 28 janvier 2021**.

Florimond GUIMARD

Situation de la Jeunesse

Il n'est pas bon être jeune en ces temps de COVID.

La crise sanitaire a dégradé considérablement une situation sociale et économique déjà bien entamée par une politique régressive menée depuis des années. **Les jeunes sont en première ligne sur le front du chômage et de la précarité** : plus d'1 million de jeunes de 16 à 25 ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation et le taux de pauvreté atteint des records chez les 18-29 ans en général et progresse très fortement parmi les étudiants.

Non seulement, les jeunes sont très durement touchés par la crise actuelle, mais pire, ils sont méprisés et subissent une répression particulièrement brutale.



Les lycéen·nes qui ont légitimement tenté de faire entendre leur voix pour protester contre les conditions sanitaires dans les établissements et l'incurie du ministère, ont été reçu·es à coup de matraque, LBD et gaz lacrymogène. Ces images de jeunes nassé·es devant leurs établissements pour le seul motif qu'ils demandent à être écouté·es et exigent un véritable protocole sanitaire leur permettant de continuer à étudier dans des conditions de sécurité sont intolérables.

Depuis les manifestations contre Parcoursup de 2018, **les mobilisations lycéennes sont systématiquement cassées et chargées par les forces de l'ordre.** Au lieu de rendre acteurs les lycéen·nes dans la prise de décision, **l'exécutif fait le choix de la répression.** Les images parlent plus que les mots. De la vidéo de 150 lycéen·es à genoux les mains derrière la tête à Mantes-la-Jolie aux images de CRS contrôlant les carnets de liaison à l'entrée des établissements, **tout est fait pour casser les mobilisations**, dissuader les lycéen·nes de se mobiliser. Ces images ne relèvent pas de simples bavures ou d'actes de policiers isolés faisant de l'excès de zèle, mais bien d'une stratégie globale de répression à l'encontre des manifestant·es. « Sois jeune, consomme quand tu peux, prépare-toi à être bien exploité·e et surtout tais-toi ! ». Il est vrai que **du côté du ministère de l'Éducation nationale, on semble préférer soutenir un syndicat fantôme-maison** chargé du service après-vente de la réforme du lycée...

Stop aux violences ! Restaurez le dialogue avec les organisations lycéennes, étudiantes et représentatives de la jeunesse. Plus que jamais, soyons solidaires, exigeons que cesse cette politique « anti-jeunes » et appuyons partout où nous le pouvons les revendications de la jeunesse.

Frédéric DEVINE

Les AED en première ligne

Le 1^{er} décembre, la « Vie scolaire » était fermée dans de nombreux établissements et pour cause : les AED se sont massivement mis en grève. On comptait en effet 100 % de grévistes dans plusieurs collèges et lycées du département. L'après-midi, une cinquantaine défilaient dans les rues de Valence jusqu'à la DSDEN soutenus par la CGT, la FSU et SUD. Grâce au succès de cette journée de mobilisation, les AED ont été reçu·es par le DASEN.

Ils ont mis en avant le fait qu'ils sont encore plus **en première ligne depuis le début de l'épidémie**, entre confinements et tergiversations sur les multiples protocoles sanitaires. Ils ont évoqué leurs conditions de travail et **revendiqué une reconnaissance véritable de l'Institution qui passe par des créations de postes, une revalorisation de leur salaire**, des primes COVID et REP/REP + pour celles et ceux qui sont affectés en Éducation Prioritaire, **une véritable formation, enfin la création d'un statut propre**, d'autant plus nécessaire pour elles/eux que la moyenne d'âge est de 38 ans.

A l'occasion de cette mobilisation, le SNES-FSU est intervenu nationalement pour insister sur plusieurs points. **Les AED subissent une triple précarisation, sociale, salariale et psychologique qu'il faut absolu-**

ment réduire. Localement, il a demandé à l'adjoint de la rectrice d'appuyer la pérennisation des 283 ETP mis en place pour pallier les manques pendant la période de COVID, de faire respecter le plus largement possible l'actuelle possibilité de signer des contrats de 3 ans ; enfin il a demandé au directeur académique de rappeler aux chefs d'établissement de détailler les missions sur leurs contrats pour éviter **une accumulation de tâches.**

Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour la grève du 26 janvier prochain !

Christophe DUMAILLET



Rassemblement AED devant le lycée Camille Vernet à Valence

Mobilisation du secteur social et médico-social

La crise sociale et sanitaire que nous traversons a mis en exergue **le mépris des dirigeants pour les étudiant·es et les salarié·es du secteur, en première ligne**, oublié·es, sans masques, sans matériel de télétravail, laissant l'**engagement et la conscience professionnelle** opérer.

Auparavant le **SEGUR** avait tout simplement exclu notre secteur des discussions. Cela fait des années que les **conditions de travail et d'études sont sabordées par une baisse des moyens financiers, des suppressions de postes ainsi que la déqualification des professionnel·les**.

Une situation qui percute les personnes que nous accompagnons, victimes très souvent **des politiques profondément inégalitaires, injustes et racistes** (fichage et discrimination des mineur·es isolé·es étranger·es, réforme de la justice des mineur·es, restriction des con-

trats jeunes majeur·es, pseudo loi « d'inclusion scolaire »...). A cela, il faut ajouter la persistance **d'inégalités professionnelles femmes/hommes et des salaires de misère**. Face à cela, il n'y a pas de résignation



à avoir. Des luttes locales fleurissent partout dans nos établissements. Le **3 décembre, une journée de grève et de mobilisation d'ampleur nationale a eu lieu** à l'appel notamment de l'UFAS-CGT, SUD Santé Sociaux et de la FSU (SNUAS-FP, SNPES-PJJ...), pour :

- Des revalorisations de salaires pour tou·te·s d'au moins 300€ et l'égalité salariale femmes/hommes

- L'amélioration des conditions de travail et le pouvoir de décision aux professionnel·les de terrain pour l'organisation du travail
- La création de postes supplémentaires et l'embauche en CDI des contractuel·les.
- La défense de nos métiers et nos qualifications, la fin de la précarité étudiante
- Des moyens financiers à la hauteur des besoins de la population (inconditionnalité de l'accès au logement, à l'alimentation, à la santé et à l'éducation gratuite) ;
- L'abrogation de toutes les lois racistes et discriminantes, ainsi que celles visant à substituer la répression à la prévention
- La fin de la marchandisation du secteur, au profit d'un grand service public de l'action sociale et médico-sociale.

Du côté de la région AURA

La FSU AURA, dont les syndicats sont présents dans quasiment tous les lycées de la Région, a été reçue le 4 novembre par Mme Berthoux, vice-présidente.

1) Situation sanitaire et ses conséquences

Selon la Région un effort considérable est fait pour accompagner les établissements : primes versées à certains personnels particulièrement impliqués pendant le premier confinement ; intégration favorisée des agents régionaux dans les communautés éducatives ; passage de 800 à 1 000 ETP de contractuels dès septembre et création à la rentrée d'une brigade de remplacement de 50 contractuels.

Pour le SNUTER-FSU, cela ne correspond pas à la réalité. Le remplacement d'un titulaire de 41 h se fait par un personnel contractuel à 32,5 h ce qui entraîne par conséquence **une surcharge de travail pour les autres personnels. La durée des contrats, trop courte, est inadaptée.**

La FSU fait le constat d'un nombre insuffisant de

points pour le lavage des mains dans de nombreux EPLE et le problème d'achats non-prévus dans les budgets (gel, masques...).

Le SNETAP propose l'installation de dispositifs sanitaires mobiles, car la situation devient urgente dans certains établissements.

La Région rétorque que 6 millions d'€ ont été investis en distributeurs et gels, un réel effort. Les référentiels de rénovation et de nouvelles constructions prendront en compte les besoins nouveaux apparus avec la crise sanitaire, mais pas de politique d'installation de nouveaux points de lavage sauf besoins urgents.

2) Plan de rénovation et de construction des lycées

Pour la Région, 75% du plan (1,5 milliards d'€) ont été réalisés (constructions nouvelles, accessibilité, sécurité, restauration scolaire...). Des retards sont reconnus sur certains chantiers liés au premier confinement. Le SNES réaffirme la nécessité de nouveaux établissements à très court terme dans certains secteurs. Le SNEP déplore le choix régional récurrent de ne

pas prévoir d'installations sportives dans les nouvelles constructions, d'autant que certains secteurs risquent de privilégier les collèges, les départements versant des participations plus importantes.



3) Budgets de fonctionnement

Ils baissent dans de très nombreux lycées. La Région indique que suite au confinement et aux travaux d'amélioration sur la viabilisation, **des économies ont été réalisées et peuvent être utilisées pour d'autres dépenses.**

Suite à la baisse non anticipée des reversements de la Taxe d'Apprentissage, la Région réfléchit à des possibilités d'accompagnement.

4) Divers

Le SNES pointe les manuels des options de Terminales qui n'ont pas été pris en charge et des séries technologiques qui ne sont pas arrivés. La Région indique qu'un crédit

supplémentaire de 20 € a été ajouté sur le Pass'réunion, mais reconnaît son insuffisance. Pas d'engagement clair pour l'an prochain. En lycée pro, le SNUEP regrette que les **fichiers d'activités** utilisés en enseignements général ou professionnel tertiaire restent en grande partie à la charge des familles. La Région déplore un coût trop important ; il faudrait des fichiers d'activités utilisables sur un cycle complet de 3 ans. **Sur le numérique**, achats de 500 ordinateurs ultraportables et utilisation possible des PC présents dans certains établissements pour pallier les difficultés d'équipement des lycéens ; les problèmes de connexions pour certains élèves n'étant, eux, pas résolus.

Le SNUEP relève le problème des **bourses d'équipement parfois diminuées**, alors que la mise en place des familles de métiers ne couvre plus totalement le montant des équipements nécessaires pour suivre la formation ; cela entraîne un surcoût pour les familles. La Région a été alertée du problème et réfléchit à des ajustements.

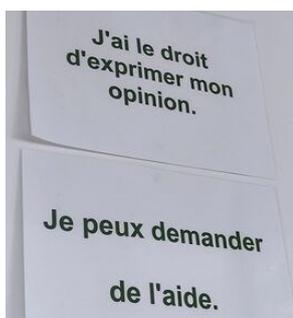
Non à la répression des enfants ; oui à la protection et à l'éducation !

Quatre enfants âgés de 10 ans ont été interpellés **jeudi 5 novembre 2020**, soupçonnés d'avoir tenu des propos « violents » et « inquiétants » lors de l'hommage rendu dans leur classe à Samuel Paty. **Ils ont été retenus pendant neuf heures au commissariat** d'Alberville. Ailleurs, à Strasbourg, **deux enfants de 12 ans sont visés par une enquête pénale.**

Ces actions interrogent profondément sur leurs sens et leur portée éducative à

l'égard de ces enfants subissant un traitement particulièrement violent et traumatisant. Ainsi le fait de garder **des enfants de 10 ans (voire moins) en retenue au poste de police pendant une journée** est purement scandaleux et inacceptable... Que dire encore de **l'intervention des policiers au petit matin chez une famille, pour chercher un enfant de 10 ans et l'interroger pendant 9 heures** pour des propos aussi choquants soient-ils, prononcés en classe ?

Il ne fait aucun doute que **les propos tenus doivent être désapprouvés et repris dans le cadre d'un tra-**



vail éducatif et pédagogique. Mais, face à **des mots d'enfants, l'institution et les forces de police ont dérapé**, utilisant des moyens et des procédures proches de celles réservées aux adultes et sans tenir compte des spécificités inhérentes à leur âge, de leur impossibilité à penser l'impensable et à se projeter dans une mécanique judiciaire qui leur reste incompréhensible.

Dans ce contexte de **commémoration des droits de l'enfant**, il nous semble important de rappeler que face à ces comportements ou propos l'ensemble des citoyens et des enseignant-es, éducateur-trices, travailleur-ses sociaux-ales, mouvements d'éducation populaire... doivent pouvoir continuer à :

- **prioriser et maintenir une réponse éducative** d'échange, de discussion quel que soit l'âge de ces enfants afin de déconstruire de tels propos,
- **refuser la répression pénale des jeunes enfants**, au travers de la fixation réelle d'un seuil d'irresponsabilité pénale qui pourrait être, au regard des exemples de nos voisins européens, de 14 ans.

L'éducation et le respect des principes de la Convention Internationale des Droits de l'enfant doivent s'appliquer en France.

Violences sexuelles et sexistes, harcèlement sexuel au travail...

Comme chaque année le **25 novembre**, dans le cadre de la **journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes**, la FSU, avec d'autres organisations, a appelé à se mobiliser afin de faire entendre la voix de toutes les femmes pour que l'impunité cesse.

85 féminicides depuis le 1er janvier 2020, 225 000 femmes victimes de violences conjugales et 94 000 viols (1 toutes les 6 min) par an. 9 femmes sur 10 qui ont déjà ressenti une pression de leur partenaire pour avoir un rapport sexuel, **32% des femmes ont déjà subi du harcèlement sexuel au travail et 80% des femmes estiment qu'elles sont régulièrement confrontées à des comportements sexistes au travail.**

C'est l'état des lieux bref mais très parlant des violences faites aux femmes dans notre société.

Cette année **les mobilisations du 25 novembre ont pris une dimension particulière du fait de la crise sanitaire, économique et sociale** qui a en effet joué un rôle révélateur de tous les manquements d'une société dont le modèle est dépassé mais aussi de son caractère éminemment sexiste. **Les femmes ont été et continuent d'être en 1ère ligne de la gestion de cette crise** car surreprésentées dans les métiers du soin. Pour autant elles sont sous-payées au regard de la forte utilité sociale des métiers qu'elles occupent. **Mais elles sont surtout les premières victimes de cette crise.** Dans les statistiques de la pauvreté, un

tiers des ménages pauvres sont des familles monoparentales constituées à 85 % de mères célibataires. Elles sont surreprésentées dans les emplois précaires qui dans la période actuelle sont supprimés les premiers. **Pour finir ce tableau édifiant, les femmes représentent environ trois quarts des bas salaires et travaillent gratuitement depuis le 4 novembre dernier.**

L'Éducation nationale doit prendre ses responsabilités !

D'importants progrès restent à faire en matière d'égalité femmes/hommes, à commencer **dans notre sphère professionnelle où les écarts de rémunération persistent et où l'accord égalité professionnelle peine à se mettre en place.** Mais aussi dans la lutte pour **éradiquer les violences sexistes et sexuelles** qui touchent toutes les couches de la société. **Il est plus que temps que cela change.**



Livret FSU de 10 pages contre les violences faites aux femmes téléchargeable sur <https://fsu.fr/>

La loi dite de « sécurité globale » prévoit des mesures qui restreindraient gravement les libertés publiques et notamment le droit à la vie privée et la liberté d'information, **empêchant de fait toute dénonciation de dérives et violences policières.**

Ainsi, **l'utilisation de drones permettrait une surveillance très étendue et particulièrement intrusive** ; les images des caméras piétons des policiers pourraient être exploitées en temps réel, sans objectif explicite, mais **le risque est patent qu'elles servent notamment à la reconnaissance faciale des manifestant·es et des passant·es**, en lien avec les données enregistrées par la police dans ses divers fichiers.

Le gouvernement entend également restreindre, voire interdire la diffusion d'images de policiers dans l'exercice de leurs fonctions, y compris par la presse. Cela entre sinistrement en résonance avec la logique confrontationnelle en matière de maintien de l'ordre qui prévaut depuis plusieurs années et la montée en puissance des violences policières. S'il est légitime de vouloir protéger l'identité des fonctionnaires de police en dehors de leurs fonctions, **dénoncer les violences de certains individus est un droit.**

VOIR SANS ETRE VU



Qu'y a-t-il donc à cacher ? Ce sont bien sûr **les images de violences policières** qui font mauvais effet, et sont plus difficiles à nier pour un gouvernement qui a théorisé une



**POUR NOS DROITS
POUR NOS LIBERTÉS**
FACE À LA LOI DE SÉCURITÉ GLOBALE
ET SES CONSÉQUENCES



pratique violente de maintien de l'ordre, décrite sur le plan international. L'action des forces de sécurité est par nature publique, et **la publication d'images relatives aux interventions de police est légitime** et nécessaire au fonctionnement démocratique. Pour la FSU, **une police républicaine au service de la population ne doit rien avoir à cacher**, et le droit à l'information doit être respecté.

Une société dominée par le répressif et l'arbitraire s'appuyant sur le contrôle, la surveillance des populations, de surcroît par le fantasme de nouvelles technologies salvatrices, **mène à l'impasse.** Au contraire, et plus fortement encore aujourd'hui, c'est **l'exigence démocratique**, corollaire d'apaisement, qui doit prévaloir. **Et c'est à l'amélioration des conditions de vie, à la résorption des inégalités, à la fin des discriminations, au renforcement et à l'accès aux droits sociaux, à l'éducation, à la culture...qu'il faut s'attacher.**

17 novembre : une première mobilisation interdite à Valence

A quelques heures seulement d'un premier rassemblement contre ce projet de loi, alors que des mobilisations sont autorisées dans de nombreuses autres villes de France ce 17 novembre, le Préfet de la Drôme, sous le prétexte de « Risques de Troubles à l'Ordre Public », prononce **l'interdiction d'une manifestation à Valence** et par là-même fait deux erreurs s'inscrivant dans la **dérive autoritaire du pays.**

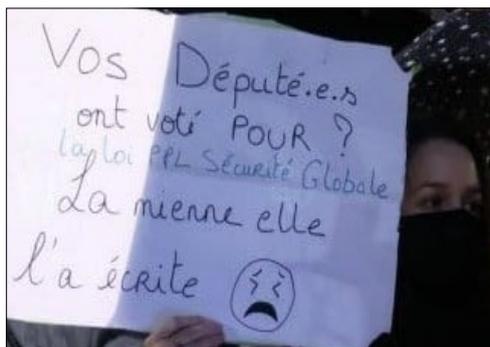
La première est de **dépasser son devoir de neutralité politique** en prenant ouvertement le parti de décrire comme risqué le rassemblement des opposants unis face à la politique sécuritaire gouvernementale et ainsi de museler toute opposition visible à celle-ci.

La seconde est de **se servir de l'état d'urgence sanitaire pour bafouer le droit fondamental de manifester** malgré que le gouvernement ait donné son feu vert pour les rassemblements militants.

Cet **acte de défiance réitérée à la démocratie et à ses droits fondamentaux**, d'autoritarisme affiché par le premier représentant de l'état français dans la Drôme, n'aura en réalité fait que **renforcer la convergence de toutes celles et ceux qui, par-delà leurs différences, ont à cœur de défendre les droits et libertés de la population.** Et ils/elles ont répondu à cette provocation de la meilleure manière qu'il soit, par la mobilisation massive, déterminée et pacifique le 28 novembre puis 5 et 12 décembre.

A l'heure où nous écrivons ces lignes et grâce à nos mobilisations partout en France, la loi, bien que votée à l'Assemblée nationale, a du plomb dans l'aile et **le gouvernement recule** sur l'article 24.

La FSU, avec de nombreux-ses associations, syndicats, mouvements et partis politique, ne se satisfera pas d'une reculade sur un seul article. **Tout le projet loi liberticide doit être abandonné.**



Lors d'un des rassemblements à Montélimar devant la permanence d'Alice Thourot, députée LREM co-auteure de la proposition de loi « sécurité globale ».



Les syndicats de la FSU : EPA - SNAC - SNASUB - SNCS - SNE - SNEP - SNEPAP - SNES - SNESUP - SNETAP - SNICS - SNPES-PJJ - SNPI - SNUAS-FP - SNUEP - SNUIPP - SNUITAM - SNUP-CDC - SNUPDEN - SNU-TEFI - SNUITER - SUPMAE

FSU26 - Maison des Syndicats
17, rue Georges Bizet 26000 Valence
04.75.56.77.77 : fsu26@fsu.fr